Accusé de réception en préfecture 033-213301674-20200925-200925-09-DE Date de télétransmission : 28/09/2020 Date de réception préfecture : 28/09/2020

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE **BORDEAUX** 

CANTON DE CENON

**COMMUNE DE FLOIRAC** 

## EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLOIRAC

# Séance du 25 septembre 2020

#### **Objet**

Remboursement des frais engagés à l'occasion de la visite du projet alimentaire territorial de **Mouans-Sartoux** 

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 septembre 2020 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

#### **Etaient présents:**

M. BOURIGAULT - Mme LACUEY - M. GALAN - Mme COLLIN -M. CAVALIERE - Mme CHEVAUCHERIE - M. IGLESIAS - Mme BARBOT -M. MEYRE - M. DESCLAUX DE LESCAR - Mme SABI - M. DROILLARD -Mme GRENOUILLEAU - Mme BONNAL - M. BAGILET - Mme PROUHET -Mme ALFONSI – M. SAILHAN – M. ASFOR – Mme SOLA – M. MEHERZI – Mme ADENIS - M. JUIF - Mme FRENEL - M. SINSOU - Mme ARNOLD -Mme CASTAGNET – M. LEDOUX

LE NOMBRE DE **CONSEILLERS MUNICIPAUX EN** EXERCICE EST DE:

33

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BIJOUX à Mme LACUEY - M. BUNEL à M. BOURIGAULT Mme DURLIN à M. GALAN - M. CALT à M. SINSOU

Mme Nathalie LACUEY a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du GIP GPV, la ville participe à l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT). Ce projet collectif vise à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales, les acteurs de la société civile et les consommateurs afin de développer l'agriculture ainsi que la qualité de l'alimentation sur le territoire du GIP-GPV.

Accusé de réception en préfecture 033-213301674-20200925-200925-09-DE Date de télétransmission : 28/09/2020 Date de réception préfecture : 28/09/2020

Dans le cadre du réseau 'Cantines Durables-Territoires Engagés', la ville de Mouans-Sartoux propose d'accompagner sept collectivités, dont le GIP-GPV, dans la définition et la mise en œuvre d'une politique alimentaire territoriale respectueuse de l'environnement et de la santé des citoyens. En particulier, fort de l'expérience de cette ville dans ce domaine, ce réseau s'appuiera sur le rôle-clé de la restauration scolaire comme principal levier de construction d'une véritable politique alimentaire de territoire.

La ville de Floirac s'est déjà fortement engagée depuis plusieurs années dans ce projet en développant des actions de sensibilisation sur l'alimentation saine, équitable et durable, en augmentant la part des produits issus de l'agriculture biologique dans notre restauration collective au-delà de 20 %, en développant le projet de micro ferme au domaine de la Burthe qui a permis l'installation d'une exploitation agricole biologique, en poursuivant aux côtés du GIP-GPV les projets de développement d'agriculture urbaine.

Pour cela, une délégation d'élus du GIP-GPV, dont des élus de Floirac, est conviée à visiter le projet alimentaire de Mouans-Sarthoux, et rencontrer leurs homologues élus, les 12, 13, 14 octobre 2020.

Vu l'article L 2123.18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exercice des mandats spéciaux ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative, Agenda 21 réunie en date du 10 septembre 2020;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**DECIDE** la prise en charge des frais engagés par Madame Martine CHEVAUCHERIE, Adjointe au Maire déléguée à la transition écologique et égalité femmes-hommes, Monsieur Jean-Claude GALAN, Adjoint au Maire délégué à l'éducation et Monsieur Christophe BAGILET conseiller municipal délégué à la transition alimentaire, dans les conditions suivantes :

- Sur présentation d'un état de frais en application de l'article visé ci-dessus,
- Dans la mesure où les sommes engagées ne sortent pas du cadre des missions assignées et ne présentent pas de montant manifestement excessif.

**DIT** que les fonds correspondants seront imputés au compte 6532 « frais de mission et de déplacements » inscrits au B.P. 2020.

Nombre de votants : 33 Suffrages exprimés : 33

> Pour: 33 Contre Abstention:

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus Et ont signé au registre les membres présents POUR EXTRAIT CONFORME : A la Mairie de FLOIRAC, le 28 septembre 2020